



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
25 septembre 2017  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

Neuvième session

Genève, 20-24 novembre 2017

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Des décisions aux actions : L'investissement et le développement  
des entreprises comme catalyseurs de la mise en œuvre  
du Programme de développement durable  
à l'horizon 2030 – Investissement**

## Promouvoir l'investissement étranger en faveur des objectifs de développement durable

### Note du secrétariat de la CNUCED

#### Résumé

Dans la présente note, le secrétariat de la CNUCED s'intéresse à la promotion de l'investissement étranger en faveur des objectifs de développement durable (ODD) ; il s'appuie sur le programme de coopération technique de la CNUCED qui donne suite aux recommandations du *Rapport sur l'investissement dans le monde 2014* sous-titré *L'investissement au service des objectifs de développement durable : un plan d'action* et qui aide les pays en développement à attirer l'investissement et à l'orienter vers les projets liés aux ODD. Il y souligne l'importance de l'investissement privé dans la réalisation des ODD à l'horizon 2030, le rôle des organismes de promotion de l'investissement et des organismes d'investissement à l'étranger dans l'orientation de l'investissement étranger direct (IED) vers les secteurs concernés par les ODD, ainsi que les différentes étapes d'une stratégie de promotion de l'investissement axée sur la réalisation des objectifs. Il propose enfin quelques questions dont les participants pourraient souhaiter débattre, notamment concernant les mesures à prendre pour augmenter l'appui apporté aux gouvernements dans leurs activités de mobilisation de l'IED en faveur des ODD.



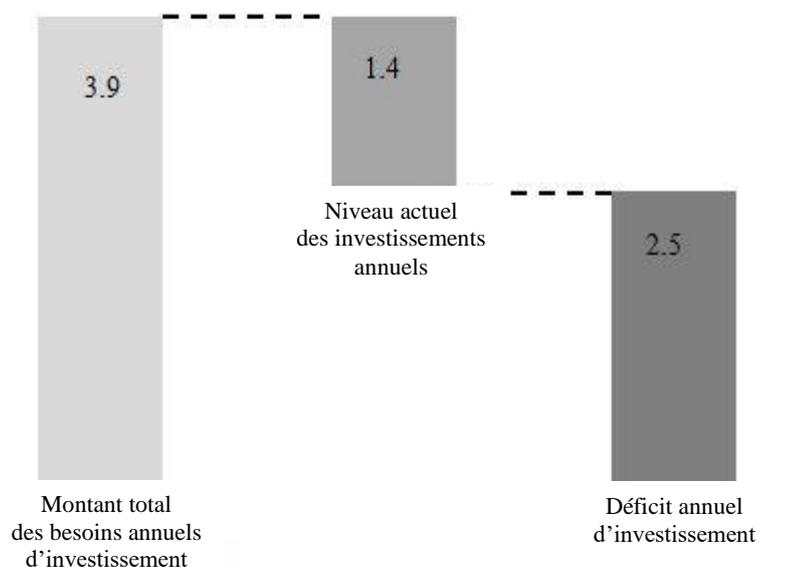
## Introduction

1. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à remédier aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux et, à ce titre, nécessite des investissements considérables. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, les participants ont souligné à quel point l'investissement privé était important pour compléter l'aide publique allouée à la réalisation des ODD. Selon les estimations de la CNUCED, le montant des investissements publics et privés engagés dans les pays en développement en faveur des ODD sont aujourd'hui de l'ordre de 1 400 milliards de dollars par an ; or, pour que ces objectifs soient atteints d'ici à 2030, il faudrait réaliser chaque année des investissements d'un montant d'environ 3 900 milliards de dollars. Le déficit annuel de financement est donc de 2 500 milliards de dollars (fig. 1)<sup>1</sup>. Le secteur public ne peut à lui seul combler ce déficit, particulièrement dans les pays à faible revenu, et il faudrait mobiliser des investissements privés, notamment des IED, pour les diriger vers les projets liés aux ODD dans des domaines tels que la production d'énergie et la fourniture d'électricité, les infrastructures, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, ainsi que la sécurité alimentaire, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux effets de ces changements, la santé et l'éducation<sup>2</sup>.

Figure 1

### Objectifs de développement durable : estimation des besoins annuels d'investissement et contribution potentielle du secteur privé

(En milliers de milliards de dollars des États-Unis)



Source : CNUCED, 2014.

2. De nombreuses institutions et parties prenantes contribuent à la mobilisation de l'investissement en faveur des ODD, notamment les détenteurs de capital, les intermédiaires financiers et les conseillers financiers (fig. 2). Les investisseurs peuvent être des banques, des caisses de retraite, des compagnies d'assurances, des entreprises multinationales ou des fonds souverains<sup>3</sup>. Les entreprises multinationales disposent de

<sup>1</sup> Ces estimations ont été déterminées pour 10 des 17 ODD. Les besoins d'investissement réels devraient donc être encore plus élevés.

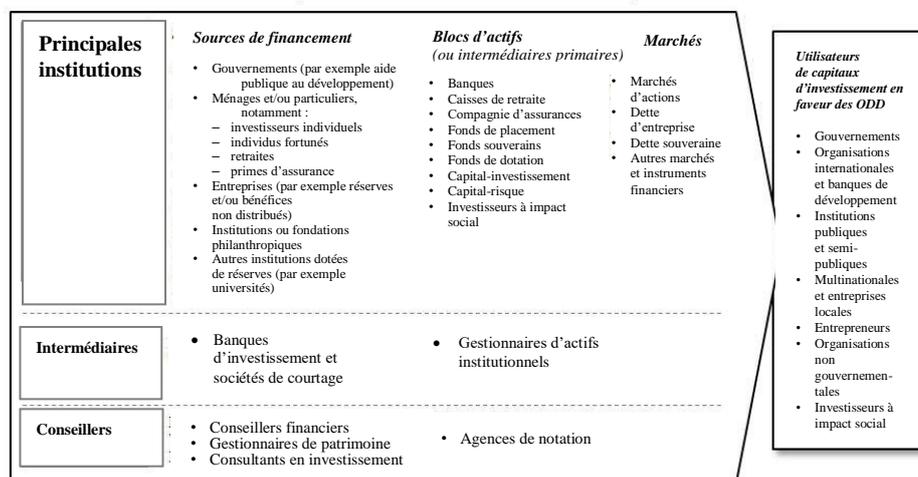
<sup>2</sup> CNUCED, 2014, *World Investment Report 2014: Investing in the Sustainable Development Goals – An Action Plan* (Publication des Nations Unies, numéro de vente E.14. II.D.1, New York et Genève).

<sup>3</sup> CNUCED, 2013, *Promoting Low-carbon Investment* (Publication des Nations Unies, New York et Genève) ; CNUCED, 2016, *Promoting green foreign direct investment: Practices and lessons from*

liquidités estimées à 5 000 milliards de dollars, et elles ont déjà investi 9 000 milliards de dollars dans les pays en développement. Ces entreprises n'investissent pas automatiquement dans des projets liés aux ODD, et leur participation devrait être activement encouragée et facilitée.

Figure 2

### Objectifs de développement durable : chaîne d'investissement et principaux acteurs du processus



Source : CNUCED, 2014.

3. L'investissement étranger direct est la principale source de financement externe des pays en développement. Avec l'aide publique au développement (APD) et les envois de fonds, il est aussi une source importante de financement pour les pays les moins avancés (PMA). Il a également le potentiel de créer des emplois plus qualifiés, d'amener des technologies nouvelles et des innovations et d'améliorer l'accès aux marchés internationaux.

4. Pour mettre l'IED au service des ODD, les gouvernements devraient créer un climat propice à l'investissement et, si possible et nécessaire, fournir aux investisseurs privés, y compris étrangers, un niveau d'accès approprié aux secteurs concernés par les ODD. Certains secteurs encore fermés à l'investissement étranger pourraient s'ouvrir graduellement au moyen, par exemple, de contrats de service ou de partenariats public-privé.

5. Le financement public constitue la principale source d'investissement dans les secteurs concernés par les ODD et garantit l'accessibilité et le caractère abordable des services publics de base. Dans leur recherche de l'investissement supplémentaire nécessaire à la réalisation des ODD, les décideurs doivent trouver un juste milieu entre la mise en place de conditions favorables à l'investissement et la protection des intérêts publics, et créer des mécanismes qui assurent aux investisseurs des taux de rendement suffisamment attractifs tout en garantissant l'accès universel aux services. Il faudrait également veiller à ce que les efforts de mobilisation de l'investissement soient menés aussi bien auprès du secteur privé que du secteur public.

6. Un certain nombre de pratiques et d'initiatives du secteur privé, telles que la communication volontaire d'informations relatives aux questions sociales, à l'environnement et à la gouvernance, l'Initiative des bourses pour un investissement durable, et les Principes pour l'investissement responsable, encouragent les entreprises à adopter des approches responsables de long terme vis-à-vis de l'investissement. Il n'en reste pas moins que le secteur privé a besoin de ratios rendement-risque attractifs, et ce

the field, *The IPA* [organisme de promotion de l'investissement] *Observer*, n° 5. La CNUCED collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cadre d'un rapport à paraître sur le rôle de l'IED dans la transition écologique des économies.

n'est pas très fréquent avec les projets liés aux ODD. Il faut donc mettre en œuvre des politiques publiques ciblées, promouvoir les projets liés aux ODD et renforcer la transparence en ce qui concerne le cadre général de l'investissement et les risques potentiels que présentent les projets.

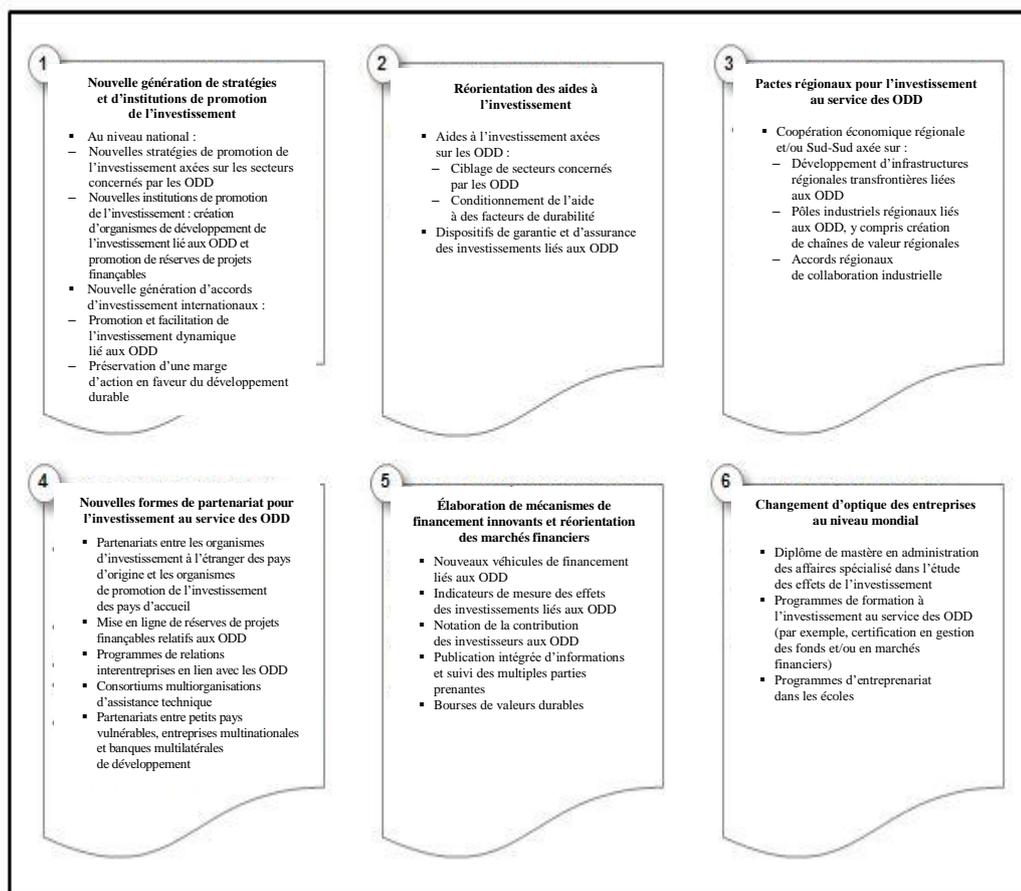
7. De plus, dans les pays en développement, certains secteurs concernés par les ODD offrent de meilleures perspectives que d'autres en matière de participation du secteur privé. À en juger par ce qui se passe dans les pays développés, les projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables, des transports, de l'eau et de l'assainissement sont considérés comme plus attractifs que les projets sanitaires et éducatifs. Pour les projets moins susceptibles d'attirer l'investissement privé, les investisseurs internationaux peuvent obtenir l'appui d'un nombre croissant d'institutions financières qui gèrent des plans de financement et des assurances-risques assortis de conditions favorables pour les investissements contribuant à la réalisation des ODD.

## **I. Rôle des organismes d'investissement intérieur et extérieur dans la promotion de l'investissement étranger direct en vue de la réalisation des objectifs de développement durable**

8. Outre des politiques publiques qui permettent et encouragent l'investissement dans les secteurs concernés par les ODD, il faut promouvoir et faciliter les projets d'une manière ciblée en suivant une approche stratégique et en créant des organismes spécialisés publics ou semi-publics ayant la responsabilité et les capacités d'attirer et d'appuyer l'IED. Il existe des organismes de promotion de l'investissement dans beaucoup de pays ; ils sont chargés d'attirer l'investissement étranger, de cibler les investisseurs et de soutenir les projets en fournissant des services de facilitation et de suivi et en faisant la promotion des politiques d'investissement. Or, faute de ressources suffisantes, bon nombre d'entre eux, en particulier dans les pays en développement, ont des difficultés à s'acquitter de ces missions. De plus, jusqu'à présent, ces organismes ont généralement participé à la promotion de projets d'investissement traditionnels, retenus surtout en raison de l'importance du montant investi ou des retombées potentielles du projet, par exemple en matière de création d'emplois. Le développement social et environnemental n'ayant pas souvent figuré parmi les objectifs prioritaires, il est rare que des projets liés aux ODD aient été menés.

9. Le programme de mesures de facilitation de l'investissement dans les ODD élaboré par la CNUCED contient plusieurs recommandations concernant le travail des organismes de promotion de l'investissement, qui portent notamment sur les éléments suivants : nouvelles stratégies de promotion de l'investissement ; constitution de réserves de projets finançables liés aux ODD et promotion de ces projets ; conclusion de nouveaux partenariats ; réaffectation des aides à l'investissement et des garanties d'investissement en faveur des investissements liés aux ODD ; coopération régionale en matière de développement des infrastructures et création de pôles industriels ; modes de financement novateurs et réorientation des marchés financiers ; et changement d'optique des entreprises au niveau mondial (fig. 3).

Figure 3  
**Objectifs de développement durable : programme de mesures de facilitation de l'investissement**



Source : CNUCED, 2014.

10. Pour encourager les organismes de promotion de l'investissement à mettre l'accent sur des ODD, la CNUCED a développé les échanges de pratiques exemplaires dans le cadre de son programme d'assistance technique sur la promotion et la facilitation de l'investissement, et décerne des prix aux organismes les plus novateurs. Les prix décernés récemment par la CNUCED ont récompensé des organismes de pays africains, asiatiques, caribéens et européens pour leur action sur certains thèmes et aspects de la promotion de l'investissement en faveur des ODD<sup>4</sup>.

11. Les nouveaux partenariats conclus autour de projets d'investissement dans les ODD peuvent revêtir de nombreuses formes et concerner différentes parties prenantes, publiques et privées, aux niveaux local, national, régional et interrégional. La collaboration entre organismes publics travaillant ensemble à l'élaboration des propositions de projet, à

<sup>4</sup> Les récents lauréats sont les suivants :

- 2016 : pour l'excellence des partenariats en matière de promotion de l'investissement : Invest India, Invest South Africa, Wesgro Cape Town et Western Cape Tourism, Trade and Investment South Africa, Lesotho National Development Corporation ;
- 2015 : pour l'excellence dans la promotion en ligne de l'investissement étranger direct vert : Germany Trade and Invest, Investir au Maroc, le Conseil de développement économique de Singapour, l'Organisme moldove de promotion de l'investissement et de l'exportation (République de Moldova) ;
- 2014 : pour l'excellence dans la promotion de l'investissement étranger direct dans le développement durable : Invest Trinidad and Tobago, le Conseil rwandais de développement, Trade and Investment South Africa, Trade and Investment (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

l'approbation des projets et à la facilitation des investissements peut être déterminante pour la création d'une réserve de projets liés aux ODD et leur réalisation. De même, les secteurs public et privé pourraient unir leurs forces pour créer des zones spéciales de développement économique durable en vue d'attirer et de susciter des projets relatifs aux ODD et de créer des emplois décents. Il est à noter que les projets d'investissement liés aux ODD peuvent ouvrir des perspectives d'emploi aux femmes et ainsi contribuer à leur autonomisation et à l'égalité des sexes.

12. Les organismes de promotion des investissements à l'étranger, les institutions de financement du développement et les mécanismes de garantie des investissements peuvent jouer un rôle vital en ce qui concerne l'appui financier et autre apporté aux projets liés aux ODD. Bon nombre de ces organismes proposent et gèrent des programmes et des mécanismes spéciaux d'appui aux projets liés aux ODD menés dans les pays en développement. Dans une étude réalisée auprès de plus de 100 organismes d'investissement à l'étranger, 45 % d'entre eux ont indiqué qu'ils fournissaient des services ou un appui à des projets d'investissement liés aux ODD<sup>5</sup>. La plupart se trouvent dans les pays développés, mais certains sont installés dans des pays en développement ou des pays en transition. La plupart des organismes régionaux et multilatéraux qui ont participé à l'étude offrent un appui de ce genre. Voici quelques exemples d'organismes qui offrent des services d'investissement à l'étranger en lien avec les ODD :

- a) La Banque asiatique de développement : département chargé des opérations du secteur privé et financement des infrastructures ;
- b) La Banque nationale pour le développement économique et social (Brésil) : Fonds Amazonie ;
- c) Exportation et développement Canada : obligations vertes et exportations environnementales ;
- d) L'Agence danoise de développement international : financement des entreprises ;
- e) Proparco (France) : instruments financiers et assistance technique ;
- f) La Banque japonaise pour la coopération internationale : action à l'échelle mondiale pour concilier croissance économique et préservation de l'environnement ;
- g) La Netherlands Enterprise Agency : Dutch Good Growth Fund ;
- h) L'Agence norvégienne de coopération pour le développement : coopération sur les conditions-cadres du développement du secteur privé dans les pays du Sud ;
- i) La Development Bank of Southern Africa : programme d'investissement dans les infrastructures de l'Afrique du Sud ;
- j) L'Overseas Private Investment Corporation (États-Unis) : garanties vertes.

13. La coopération entre les organismes d'investissement à l'étranger des pays d'origine et les organismes de promotion de l'investissement des pays d'accueil peut bénéficier à toutes les parties et devrait être encouragée. Elle peut donner lieu à des échanges d'informations sur les priorités relatives aux ODD et les possibilités et conditions d'investissement, à une coopération technique lors de l'élaboration des propositions de projet, à des campagnes de communication conjointes sur les possibilités d'investissement dans les projets liés aux ODD, et à une coopération en matière de suivi des projets et d'évaluation de leurs effets. Le succès d'une telle coopération dépend de l'efficacité du partenariat pour ce qui est de la définition, de la promotion et de la mise en œuvre du projet. Pour les gouvernements et les organismes de promotion de l'investissement des pays d'accueil, il peut être essentiel d'avoir connaissance des programmes d'appui aux projets liés aux ODD offerts par les organismes d'investissement à l'étranger lorsqu'ils cherchent à financer leurs projets, dont beaucoup ne présentent peut-être pas le ratio rendement-risque attendu par les investisseurs privés.

<sup>5</sup> CNUCED, 2015, Outward investment agencies: Partners in promoting sustainable development, *The IPA Observer*, n° 5.

14. L'encadré 1 traite d'un cas où un organisme d'investissement à l'étranger a facilité le financement d'un projet agricole.

Encadré 1

**La Netherlands Enterprise Agency**

La Netherlands Enterprise Agency soutient les entreprises qui mènent des activités agricoles innovantes et durables à l'étranger. Elle favorise les investissements internationaux du secteur privé sur les marchés des pays en développement et des pays émergents en fournissant des outils financiers et des informations sur ces marchés et sur la réglementation en vigueur, ainsi qu'en identifiant les partenaires internationaux potentiels. Son soutien ne se limite pas aux entreprises des Pays-Bas, et l'agence propose plusieurs programmes qui visent à favoriser l'investissement durable dans les pays en développement. Le Dutch Good Growth Fund, dont l'agence assure en partie la gestion, a été créé en 2014. Il a pour but d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) des Pays-Bas à investir dans 68 pays émergents en leur accordant des prêts, des garanties et une participation indirecte pouvant atteindre 10 millions d'euros.

Par exemple, l'agence a fourni la moitié (soit 750 000 euros) du financement nécessaire à la réalisation d'un projet mené en République de Moldova pour valoriser la production et la transformation de graines de tournesol dont 90 % servent à produire de l'huile et 10 % sont destinées au segment haut de gamme du marché des ingrédients des produits de boulangerie et de grignotage. Pendant quatre ans, les entrepreneurs qui ont participé à ce projet avaient commercialisé les graines qui étaient produites en République de Moldova et transformées aux Pays-Bas à cause des exigences de qualité élevées des clients d'Europe de l'Ouest. L'objectif du projet, lancé en 2011, était de construire une usine moderne en République de Moldova pour transformer les graines sur place avant qu'elles soient exportées. Le projet a permis de créer 23 emplois mieux rémunérés que la moyenne nationale tout en respectant les normes de l'Union européenne en matière de sécurité des installations, et d'aider 120 agriculteurs à améliorer leur rendement grâce à des techniques modernes tout en réduisant l'utilisation de fertilisants. La coentreprise est structurée de la façon suivante : deux entreprises des Pays-Bas (un transformateur de graines et de fruits à coques et un négociant en céréales), qui a chacune une participation de 25 %, une entreprise locale (un négociant en graines de tournesol) qui a une participation de 50 %. Les coentreprises des Pays-Bas ayant mené avec succès une expérience similaire au Burkina Faso, le projet était considéré comme peu risqué. Cependant, avant que le prêt ne soit approuvé, les auteurs du projet ont dû accepter de respecter les conditions financières et les critères de responsabilité sociale définis par l'agence, qui portaient sur des questions d'environnement et de sécurité alimentaire et sur les relations avec les agriculteurs.

*Source* : Private Sector Investment Programme, 2010, Project overview 2010, consultable à l'adresse <https://english.rvo.nl/sites/default/files/2013/12/PSI%20Project%20overview%202010.pdf> (page consultée le 22 septembre 2017).

15. L'encadré 2 décrit le rôle joué par un organisme régional de promotion de l'investissement à l'étranger à l'appui d'un projet d'investissement dans le secteur de la santé.

Encadré 2

**Development Bank of Southern Africa**

L'objectif de la Development Bank of Southern Africa, créée en 1983, est de contribuer à la croissance économique et à l'intégration régionale, et ainsi de favoriser l'amélioration de la qualité de la vie et la réduction de la pauvreté et des inégalités. La banque a pour stratégie d'appuyer le développement socioéconomique durable et équitable de quatre grands secteurs, à savoir l'eau, l'énergie, les transports et les technologies de l'information et de la communication. Elle offre à des investisseurs sud-africains et à des investisseurs étrangers engagés sur certains marchés africains un

appui à la préparation, au financement et à la mise en œuvre de projets d'infrastructures durables. Ses premiers projets d'investissement en dehors de l'Afrique du Sud ont concerné des petits programmes de développement agricole au Lesotho, au Mozambique, en Namibie et au Swaziland. En 1998, son mandat a été officiellement élargi à l'ensemble de l'Afrique australe, et, en 2002, la banque a créé un service de soutien au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. En 2014, son mandat a encore été étendu pour couvrir certains pays d'Afrique extérieurs à la Communauté de développement de l'Afrique australe. Son département du financement international gère les opérations d'investissement extérieures à l'Afrique du Sud et finance principalement des projets d'infrastructures dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'eau en vrac.

La banque a également contribué à des projets d'envergure portant sur des secteurs autres que les infrastructures, notamment la construction d'un hôpital au Lesotho, premier partenariat public-privé dans le secteur de la santé dans un pays de l'Afrique australe autre que l'Afrique du Sud. Le consortium constitué pour ce partenariat était dirigé par un groupe hospitalier privé sud-africain. En raison de la croissance de la population au Lesotho et de la prévalence de la tuberculose et du VIH/sida dans ce pays, l'hôpital Queen Elizabeth II, qui n'avait pas été agrandi depuis 1957, était saturé. Certains patients devaient se rendre en Afrique du Sud pour des actes chirurgicaux spécialisés, car l'hôpital ne disposait pas des équipements nécessaires. Depuis 2010, la banque agit en tant que chef de file et preneur ferme pour ce qui concerne la conception et la construction d'un nouvel hôpital dans un village médical près de Maseru et la rénovation de trois cliniques de son réseau.

*Sources* : J. Holman, 2010, Development Bank of Southern Africa supports public-private partnership hospital development in Lesotho, *Engineering News*, 16 avril ; D. Monyae, 2011, The role of South African development finance institutions in regional infrastructure development in Africa, Development Bank of Southern Africa, note de synthèse n° 2.

## II. Une stratégie de promotion des investissements axée sur les objectifs de développement durable

16. Pour axer les efforts de promotion et de facilitation de l'investissement sur des projets liés aux ODD, les gouvernements devraient envisager d'élaborer des stratégies de promotion de l'investissement de nouvelle génération. De nombreux organismes publics devraient participer aux activités déployées pour attirer l'IED dans les secteurs concernés par les ODD, mais c'est aux organismes de promotion de l'investissement qu'il appartient de les encadrer et de coordonner leur action. C'est pourquoi les organismes de promotion de l'investissement devraient réorienter leur action dans le cadre d'une nouvelle stratégie, dont la mise en œuvre nécessitera peut-être une évolution des institutions, un renforcement des capacités et l'établissement de nouveaux partenariats. Une telle stratégie comporterait plusieurs étapes décrites en détail dans le présent chapitre.

### A. Intégration de la promotion des projets d'investissements liés aux objectifs de développement durable

17. Pour mettre en œuvre une stratégie de promotion de l'investissement axée sur les ODD, les organismes de promotion de l'investissement doivent intégrer les ODD dans toutes leurs activités et modifier la manière dont ils travaillent sur le plan interne et dont ils interagissent avec l'environnement extérieur. En plus d'examiner la contribution au développement durable de tous leurs investissements, y compris de ceux réalisés dans les secteurs traditionnels, ils devraient se doter d'une équipe spéciale chargée d'élaborer les projets liés aux ODD. Il faut que ces organismes acquièrent des compétences spécialisées dans ces domaines et qu'ils sachent évaluer les projets, concevoir des propositions de qualité et des matériels promotionnels et solliciter les différentes formes de financement. Leurs cadres devraient établir des nouvelles relations mais aussi de nouveaux partenariats avec les ministères de l'industrie, du commerce et de l'investissement, les organisations chargées de promouvoir le commerce, les organismes de développement économique, les zones économiques spéciales et les organisations du secteur privé.

18. Ces relations et ces partenariats avec différentes organisations sont nécessaires pour recenser, sélectionner et exécuter les projets qui sont liés aux ODD, et pour évaluer la contribution des actuelles politiques de promotion de l'investissement à la réalisation des ODD. Les organismes de promotion de l'investissement pourraient donc travailler avec les acteurs qui savent quels besoins sociaux et environnementaux ne sont pas pleinement satisfaits par le marché, dont les ministères, les administrations locales, les organisations non gouvernementales (ONG), les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger et les organismes donateurs (fig. 4). De plus, ils devraient collaborer étroitement avec le secteur privé pour identifier les entreprises qui pourraient contribuer à la réalisation des ODD. La manière dont ces relations sont structurées et gérées sont déterminantes dans une stratégie de promotion de l'investissement axée sur les ODD.

Figure 4

**Objectifs de développement durable : Partenaires intervenant dans la promotion des investissements**



**Partenaires traditionnels :**

- Ministères de l'industrie, du commerce, de l'investissement et des affaires étrangères
- Organisations de promotion du commerce, organismes de développement économique, zones industrielles et zones économiques spéciales
- Chambres du commerce et associations de fabricants

**Partenaires appuyant la réalisation des ODD :**

- Ministères de l'énergie, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du travail
- Administrations locales
- Organisations non gouvernementales et représentants du secteur informel
- Organismes de promotion de l'investissement à l'étranger et organismes donateurs

Source : secrétariat de la CNUCED.

**B. Identifier et sélectionner les secteurs cibles concernés par les objectifs de développement durable**

19. Pour que les gouvernements et les organismes de promotion de l'investissement puissent identifier et sélectionner les secteurs cibles, ils doivent réaliser des études et dialoguer avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment avec des représentants des ministères mentionnés dans la figure 4, ainsi qu'avec des instituts de recherche, des ONG et des partenaires de développement. Ils doivent également dialoguer avec les organisations du secteur privé concerné et avec les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger actifs dans le pays.

20. La sélection des secteurs concernés par les ODD sur lesquels axer les efforts doit absolument se faire en collaboration avec les parties prenantes compte tenu des stratégies, des priorités et des politiques des pouvoirs publics. Le processus de sélection peut susciter un débat entre les parties prenantes qui y participent, mais il est indispensable si l'on veut élaborer et détenir une bonne réserve de projets susceptibles d'intéresser les investisseurs. À l'issue de cette étape, les parties se mettent d'accord sur les secteurs visés par les ODD et

sur les priorités qui seront au centre des efforts, afin que l'organisme de promotion de l'investissement puisse définir son programme d'activité.

### C. Sélectionner et classer les projets liés aux objectifs de développement durable

21. Après avoir sélectionné les secteurs cibles, les organismes de promotion de l'investissement pourraient participer à la sélection et à la hiérarchisation des projets liés aux ODD qu'il convient d'élaborer et de promouvoir. Certains services responsables des partenariats public-privé au sein des organismes de promotion de l'investissement ou d'autres organismes publics ou ministères peuvent intervenir dans ce processus. Dans les cas où les projets leur sont transmis par ces autres entités, les organismes de promotion de l'investissement peuvent apporter à celles-ci des conseils sur la réalisation des évaluations préliminaires qui les aideront à retenir et à recommander les projets prometteurs. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, il est possible de classer les projets en fonction de leur justification et du degré d'urgence qu'il y a à les mettre en œuvre, du risque qu'ils représentent, des institutions devant intervenir dans leur exécution, des ressources nécessaires, de leurs produits immédiats et de leurs résultats à plus long terme. On obtient ainsi un premier classement. Les critères appliqués devraient être clairement définis et transparents pour les parties associées au processus.

#### Facteurs à prendre en compte dans l'évaluation et la comparaison des projets

<i>Description du projet</i>	<i>Justification</i>	<i>Risque</i>	<i>Institutions associées</i>	<i>Ressources à allouer</i>	<i>Produits immédiats</i>	<i>Résultats</i>
Ampleur	Problème à régler	Risques potentiels	Organismes publics	Qui ?	Résultats tangibles et résultats intangibles	Effets à long terme qui influent sur la population cible
Portée	Pourquoi n'a-t-on pas encore réglé ou tenté de régler ce problème ?	Nature, gravité et probabilité du risque	Organismes privés	Quoi ?		
Importance			Organismes multilatéraux	Quand ?		
Objectifs	Quels sont les ODD concernés ?	Comment peut-on réduire les risques ?	Organismes de promotion de l'investissement à l'étranger	Combien ?		
État d'avancement	Quel est le degré d'urgence du projet ?		Organisations non gouvernementales			

Source : secrétariat de la CNUCED.

22. Certains projets comportent, de par leur nature, plus de risques que d'autres. Par exemple, les résultats peuvent fortement dépendre de facteurs sociaux ou de facteurs difficiles à maîtriser, ainsi les facteurs liés au climat. Il convient d'évaluer les risques que présentent les projets, leur gravité et leur probabilité. Les organismes de promotion de l'investissement peuvent apprendre à distinguer les stratégies qui fonctionnent et celles qui sont inefficaces à travers les retours d'information. Certains organismes et institutions disposent de dizaines d'années d'expérience dans l'évaluation des risques et la mise en œuvre de projets ; ils peuvent donc donner des conseils concernant l'atténuation des risques et l'évaluation et la sélection des projets.

### D. Créer une réserve de propositions de projets

23. Les projets présélectionnés peuvent être regroupés en fonction de l'intérêt qu'ils présentent et de la probabilité qu'ils soient exécutés ; on établit ainsi une réserve de projets comportant des catégories telles que « projets présentant un grand intérêt et fortement

susceptibles d'être menés à bien » et « projets présentant un grand intérêt mais peu susceptibles d'être menés à bien ». On peut ensuite gérer le portefeuille en fonction de ce classement en allouant aux projets des ressources adéquates. Le portefeuille, les évaluations des projets et le classement des projets devraient être examinés régulièrement en fonction des connaissances acquises, des informations communiquées au fil du temps et des projets ajoutés et des projets annulés. Il convient d'alimenter en permanence la réserve de projets liés aux ODD avec des projets de qualité fondés sur de nouvelles priorités et de nouvelles perspectives ou présentés à travers de nouveaux contacts.

24. Les organismes de promotion de l'investissement peuvent encore affiner le classement des projets définis comme prioritaires en leur appliquant des critères de conformité aux exigences des investisseurs. Les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger, les organismes de promotion de l'investissement local, les entreprises locales qui sont à la recherche de partenaires étrangers, les investisseurs étrangers, les associations professionnelles, les ministères compétents et d'autres acteurs pourraient peut-être contribuer à la définition de ces critères.

25. Les investisseurs et les partenaires potentiels peuvent appliquer leurs propres procédures de diligence raisonnable. Les principales questions à examiner sont notamment les points forts et les points faibles du projet considéré ; les perspectives qu'il ouvre et les risques qu'il présente, que ce soit sur les plans politique, financier, social, juridique ou technique ; les flux financiers ; la gouvernance ; les prescriptions et les mesures de soutien réglementaires ; les résultats escomptés, le calendrier fixé à cet égard et les outils de mesure ; et la viabilité.

## **E. Promouvoir les projets et trouver des partenaires**

26. Les ressources allouées à la promotion d'un projet lié aux ODD devraient être fonction de la place qu'il occupe dans le portefeuille. Pour les projets appartenant à la catégorie des projets qui ne justifient pas l'allocation de ressources importantes, on peut envisager d'adopter des mesures promotionnelles moins coûteuses. On peut promouvoir ces projets sur des plateformes électroniques et dans le cadre de conférences et de réunions en ligne.

27. Les organismes de promotion de l'investissement devraient trouver des partenaires adéquats, mettre en place des canaux de communication appropriés et échanger régulièrement des informations afin de promouvoir efficacement l'actualisation des projets ou l'ajout de projets dans la réserve. Les partenariats à long terme peuvent faciliter la mise au point et la promotion des projets liés aux ODD ainsi que la compréhension des objectifs et des plans. Les autorités nationales et locales peuvent, en qualité de partenaires, élaborer des dispositifs de soutien sur mesure et promouvoir des projets. Parmi les partenaires possibles figurent aussi les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger qui peuvent aider les organismes de promotion de l'investissement à promouvoir les projets liés aux ODD dans les pays où vivent les investisseurs. Pour savoir avec quels organismes de promotion de l'investissement à l'étranger établir des partenariats, les organismes de promotion de l'investissement devraient se familiariser avec le champ d'action géographique, les objectifs, les connaissances et les priorités de ces organismes, ainsi qu'avec les ressources dont ils disposent et les critères qu'ils appliquent aux projets liés aux ODD.

## **F. Contrôler, faciliter et assurer le suivi**

28. Lorsque des investissements liés aux ODD ont été réalisés, il est capital d'en assurer le suivi. Les services de facilitation doivent impérativement être efficaces pour que les investissements soient réalisés dans les délais fixés. Les obstacles bureaucratiques à l'obtention des permis et autorisations requis, à l'accès aux terres ou aux espaces de bureau et au recrutement de personnel qualifié peuvent faire échouer ou retarder les projets, décourager les autres investisseurs potentiels, ternir la réputation de l'organisme de promotion de l'investissement et nuire à l'image du pays en tant que centre d'affaires.

Cependant, la facilitation des investissements n'est généralement pas très coûteuse, et des partenariats solides avec les principales parties prenantes intéressées dans le pays d'accueil peuvent sensiblement améliorer les conditions<sup>6</sup>. La réussite d'un projet peut influencer positivement sur les projets futurs. Pour soutenir les efforts visant à faciliter les investissements, qui devraient, à terme, favoriser le développement durable, le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement prévoit des mesures à l'intention des organismes de promotion de l'investissement et des recommandations concernant les politiques nationales et internationales d'investissement.

29. Il importe que les organismes de promotion de l'investissement maintiennent des contacts étroits et réguliers avec les investisseurs. Les services de suivi peuvent stimuler l'investissement et aider à identifier de nouveaux investisseurs potentiels. Il est nécessaire de procéder au suivi par rapport aux objectifs fixés et sur la base de buts mesurables afin de déterminer si les résultats voulus ont été obtenus. Grâce au suivi, on peut obtenir des informations qui permettent d'améliorer les services des organismes de promotion de l'investissement et des renseignements utiles aux examens réalisés pour améliorer le cadre d'investissement des projets liés aux ODD.

### G. Assurer un retour d'information

30. Une communication régulière avec les différentes parties intervenant dans l'élaboration, la promotion et la facilitation des projets liés aux ODD peut permettre d'améliorer les activités futures et la compétitivité d'une destination. Les informations communiquées peuvent aider à déterminer s'il faut améliorer ou abandonner une politique ou une procédure, et servir à orienter l'allocation de ressources et l'élaboration de nouvelles méthodes de travail. Elles peuvent aussi aider à comprendre comment amener un projet d'investissement à se concrétiser, rappeler aux parties prenantes leur rôle dans la promotion des projets liés aux ODD et s'assurer leur collaboration, suggérer des moyens pour continuer d'attirer l'investissement, et accroître la contribution des investissements au développement durable.

## III. Conclusion et questions à examiner

31. La promotion des projets liés aux ODD auprès des investisseurs est une activité spécialisée qui diffère des activités de promotion de troisième génération classiques, menées par les organismes de promotion de l'investissement<sup>7</sup>. Elle nécessite de la part de ces derniers une nouvelle stratégie, l'acquisition de compétences spécialisées, l'établissement d'une réserve de projets liés aux ODD qui soient finançables, la promotion de ces projets et l'instauration de nouveaux partenariats avec différents acteurs du monde de l'investissement.

32. La CNUCED appuie ces efforts grâce à une série de programmes et de produits et mène un projet d'assistance technique spécial qui aide les organismes de promotion de l'investissement à élaborer des propositions de projets finançables, et facilite l'établissement de partenariats entre ces organismes et les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger. Les programmes et outils de la CNUCED qui favorisent la

<sup>6</sup> CNUCED, 2017, Investment facilitation: The perfect match for investment promotion, The IPA Observer No. 6.

<sup>7</sup> Dans le cadre de la première génération de politiques et de pratiques de promotion de l'investissement, les pays libéralisent les régimes d'investissement étranger direct en réduisant les obstacles aux entrées d'IED, renforcent les normes de traitement applicables aux investisseurs étrangers et améliorent le fonctionnement du marché. Dans le cadre de la deuxième génération, les pays commencent à promouvoir certaines destinations, reconnaissent qu'il revient au secteur public de promouvoir l'investissement et créent des organismes de promotion de l'investissement. Dans le cadre de la troisième génération, le point de départ est un environnement général propice à l'investissement étranger direct et une démarche volontariste, et les pays exécutent des stratégies ciblant les investisseurs aux niveaux des secteurs et des entreprises. La quatrième et dernière génération est axée sur la promotion des investissements dans les ODD.

promotion et la facilitation de l'investissement dans le développement durable sont les suivants :

- a) Promotion et facilitation de l'investissement : Appui institutionnel, renforcement des capacités et conseils sur les stratégies, les politiques, les outils et les pratiques permettant de promouvoir l'investissement dans la réalisation des ODD, notamment le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement ;
- b) Examens des politiques d'investissement : Évaluations indépendantes et conseils concernant les politiques nationales et les cadres réglementaires et institutionnels propices à l'investissement dans le développement durable ;
- c) Accords internationaux d'investissement : Formation et conseils concernant les règles applicables aux investissements internationaux qui favorisent le développement durable et la croissance équitable ;
- d) Réglementation en ligne (eRegulations) : Plateforme électronique regroupant la réglementation et les procédures administratives susceptibles de faciliter l'investissement en faveur de la réalisation des ODD ;
- e) Guides en ligne (iGuides) : Outil électronique qui vise à attirer les investissements en fournissant des informations sur les perspectives et les conditions d'investissement dans les pays bénéficiaires, y compris en ce qui concerne les IED en faveur des ODD ;
- f) Investissement étranger direct vert : Plateforme en ligne contenant des informations sur la manière d'attirer et de retenir l'IED vert et les autres types d'IED durable.

33. La présente note met en lumière la contribution potentielle de l'IED à la réalisation des ODD d'ici à 2030 et présente le rôle des organismes de promotion de l'investissement intérieur et extérieur ainsi qu'une stratégie permettant de promouvoir les investissements internationaux dans les projets liés aux ODD. Afin de soutenir les efforts que déploient les gouvernements et la communauté internationale pour financer la réalisation des ODD par l'investissement étranger, la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement souhaitera peut-être examiner les questions suivantes :

- a) Les principaux problèmes que rencontrent les organismes de promotion de l'investissement lorsqu'ils se penchent sur la promotion de l'IED en faveur des ODD ;
- b) Les nouvelles mesures que les organismes de promotion de l'investissement à l'étranger peuvent prendre afin d'élargir leur offre de services financiers et techniques pour les investissements axés sur les ODD ;
- c) Les moyens de mieux comprendre, atténuer et gérer les risques dans le cadre des projets liés aux ODD ;
- d) Les moyens d'accroître la participation du secteur privé au financement des projets liés aux ODD ;
- e) Les outils et les plateformes permettant de promouvoir et de faciliter l'investissement dans des projets liés aux ODD ;
- f) Les programmes d'assistance technique spéciaux visant à aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à attirer l'IED dans les secteurs concernés par les ODD ;
- g) Les autres mesures que la CNUCED peut prendre pour aider les pays en développement à attirer l'IED dans les secteurs concernés par les ODD ;
- h) Les moyens de mesurer la contribution de l'IED à la réalisation des ODD.